



## Q&R # 2

**Date:** le 2 Novembre 2015

**Projet:** Digestion et fermentation de l'amidon et des produits alimentaires à base d'amidon

---

Les soumissionnaires doivent s'assurer que leurs propositions soient basées sur la version la plus récente des documents de soumission publiés et prennent en considération les informations ci-dessous, incluant toute information déjà publiée lors des amendements ou Q&Rs antérieurs.

Les propositions ne respectant pas cette exigence seront rejetées.

---

**2.**

**Question:**

Qui est considéré comme l'enquêteur principal?

**Réponse:**

Le chef d'équipe ou responsable du groupe est considéré comme étant l'enquêteur principal.

**3.**

**Question:**

Est-ce que nous devons envoyer le cv de toutes les personnes travaillant sur le projet?

**Réponse:**

Le CV est seulement requis pour l'enquêteur principal et non pour tout le monde.

---

**Toutes les autres conditions et exigences demeurent inchangées.**